



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°53

---

Réunion du lundi 19 mai 2025

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### JOLIOT GROOM'S FUTSAL - 550661

Rappel des dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de JOLIOT GROOM'S FUTSAL (toutes catégories confondues).

**Tous les matchs à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.**

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de JOLIOT GROOM'S FUTSAL ([550661@lpiff.fr](mailto:550661@lpiff.fr)), la liste de leur délégation (à l'aide du document ci-joint) **au plus tard le samedi 12h**, en mettant en copie de l'envoi la Ligue ([competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr)):

- 12 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match
- Plus les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters)

Liste des rencontres concernées pour la semaine du 19 au 25 mai 2025 :

Compétition	Numéro match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date de match
U16 Futsal	53149172	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	ULIS FUTSAL	24/05/2025
Futsal Fém. R1	28212947	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	IGNY FUTSAL	25/05/2025

**CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL SENIORS****Régional 1****28215001 PARIS XIV FUTSAL 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 17/05/2025**

Courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC – la Commission enregistre le forfait d'ISSY LES MOULINEAUX FC – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

**Régional 2****Poule A****28216445 DIAMANT FUTSAL 2 / BAGNEUX FUTSAL 1 du 10/05/2025**

La Commission reste en attente de la composition de l'équipe de BAGNEUX FUTSAL (joueurs + staff).

**Poule B****28217252 JOLIOT GROOM'S 1 / VECTEUR SPORT 1 du 17/05/2025**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de VECTEUR SPORT (1<sup>ER</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

**28217253 SPORTIFS DE GARGES 1 / VUE D'ENSEMBLE 1 du 17/05/2025**

Lecture de la FMI – match arrêté à la 25<sup>ème</sup> minute de jeu sur le score de 9-1 en faveur des SPORTIFS DE GARGES (motif : nombre insuffisant de joueurs pour le club de VUE D'ENSEMBLE).

La Commission donne match perdu par pénalité à VUE D'ENSEMBLE (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain aux SPORTIFS DE GARGES (3pts ; 9 buts).

**Régional 3****Poule B****28218356 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / CSC 1 du 14/05/2025**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le forfait non avisé de CSC - 3<sup>ème</sup> forfait entraînant le forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF.

**560132 – PARIS ELITE FUTSAL**

La Commission,

Pris connaissance de la situation financière du club de PARIS ELITE FUTSAL,

Considérant que le Comité de Direction, lors de sa réunion du 27/01/2025, avait décidé :

*« qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 décembre 2024, la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière. »*,

Considérant que lors de sa réunion du 17/03/2025, la Commission avait fait application de cette décision en retirant 2 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de PARIS ELITE FUTSAL,

Considérant que le club de PARIS ELITE FUTSAL n'a toujours pas régularisé sa situation à ce jour,

Considérant que depuis le 17/03/2025, l'équipe Seniors de PARIS ELITE FUTSAL participant au championnat Futsal R3/B a disputé 6 rencontres (les 22 mars – 02 et 12 avril – 03 – 11 et 17 mai 2025),

**Par ces motifs,**

**Fait application de la décision du Comité de Direction du 27/01/2025 et retire 6 points fermes supplémentaires à l'équipe Seniors 1 de PARIS ELITE FUTSAL au classement 2024/2025 du championnat Régional Futsal R3/B.**

**CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL  
FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 3 – poule A – 28218136 ST MAURICE AJ 1 / MELUN FUTSAL 2 du 17/05/2025

Régional 3 – poule B – 28218355 SENGOL 77 2 / FUTSAL PARIS XV 1 du 17/05/2025

Régional 3 – poule C – 28218580 SOFA 93 1 / C'NOUES 1 du 17/05/2025

**CHAMPIONNAT REGIONAL - FUTSAL FEMININ SENIORS****Informations dernière journée : semaine du 19 au 25 mai 2025 :**

La Commission demande aux clubs recevant lors de la dernière journée de veiller à la disponibilité de leur gymnase.

En cas d'indisponibilité du gymnase il conviendra :

- ▶ De proposer un gymnase de repli
- ou
- ▶ De proposer une autre date dans la même semaine

**Régional 1****28212945 SPORTING CP 1 / PARIS ELITE 1 du 15/05/2025**

Courriel de PARIS ELITE, la Commission enregistre le forfait de PARIS ELITE – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

**28212943 DIAMANT FUTSAL 1 / JOLIOT GROOM' S 1 du 18/05/2025**

Lecture du courriel de DIAMANT FUTSAL et de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le résultat du match (7-1 en faveur de DIAMANT FUTSAL et non pas 7-2).

**28212949 TORCY EU FUTSAL 1 / ASSOCIATION BEL AIR 1 du 24/05/2025**

Demande de TORCY EU FUTSAL du 19/05/2025 pour jouer cette rencontre en temps arrêté (2x20mn). Cette demande étant trop tardive (moins de 10 jours avant la date du match), la Commission émet un avis défavorable

**560132 – PARIS ELITE FUTSAL**

La Commission,

Pris connaissance de la situation financière du club de PARIS ELITE FUTSAL,

Considérant que le Comité de Direction, lors de sa réunion du 27/01/2025, avait décidé :

« *qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 décembre 2024, la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.* »,

Considérant que lors de sa réunion du 17/03/2025, la Commission avait fait application de cette décision en retirant 2 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de PARIS ELITE FUTSAL,

Considérant que le club de PARIS ELITE FUTSAL n'a toujours pas régularisé sa situation à ce jour,

Considérant que depuis le 17/03/2025, l'équipe Seniors de PARIS ELITE FUTSAL participant au championnat Futsal Féminin R1 a disputé 4 rencontres (les 23 mars – 06 et 13 avril – 04 mai 2025),

**Par ces motifs,**

**Fait application de la décision du Comité de Direction du 27/01/2025 et retire 4 points fermes supplémentaires à l'équipe Seniors 1 de PARIS ELITE FUTSAL au classement 2024/2025 du championnat Régional Futsal Féminin R1.**

**Régional 2****Poule B****29617171 CROSNE FUTSAL 1 / AVON FUTSAL 1 du 18/05/2025**

Lecture de la FMI - la Commission enregistre le forfait d'AVON FUTSAL – 3ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres entraînant le forfait général de l'équipe.

Elle fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour la dernière rencontre :

**29617177 AVON FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 24/05/2025**

VIKING CLUB PARIS (3pts; 5 buts)

**Poule D****29617351 CERGY PONTOISE FC 1 / FCVLB 1 du 18/05/2025**

Lecture de la FMI - la Commission enregistre le forfait de FC VLB – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

**29617353 CBPS 78 1 / ARGENTEUIL FUTSAL 1 du 18/05/2025**

Lecture de la FMI - la Commission enregistre le forfait d'ARGENTEUIL FUTSAL – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

<b>CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
---

**Match perdu par pénalité pour non-envoi de feuilles de match après 2 rappels (application de l'article 44 du RSG) :**

**29617164 AVON FUTSAL 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 02/05/2025**

AVON FUTSAL (-1pt ; 0 but)

CRETEIL PALAIS FUTSAL (3pts ; 0 but)

\*\*\*\*\*

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1<sup>er</sup> rappel :

Régional 2 – poule C – 29617263 ETOILE BOBIGNY 1 / BONDY CECIFOOT 2 du 18/05/2025

<b>CHAMPIONNAT U18 FUTSAL</b>
-------------------------------

**Informations dernière journée : week-end du 24/25 mai 2025 :**

La Commission demande aux clubs recevant lors de la dernière journée de veiller à la disponibilité de leur gymnase.

En cas d'indisponibilité du gymnase il conviendra :

- ▶ De proposer un gymnase de repli
- ou
- ▶ De proposer de jouer le samedi ou dimanche du même week-end

\*\*\*\*\*

**Régional 1****28219080 PARIS 18 UNITED 1 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 1 du 17/05/2025**

Lecture de la feuille de match - La Commission enregistre le forfait d'ARGENTEUIL FUTSAL – 2<sup>ème</sup> forfait dans les 3 dernières rencontres.

**Régional 2****Poule A****28220695 BVE FUTSAL 1 / PARIS 18 UNITED 2 du 17/05/025**

Lecture du courriel de PARIS 18 UNITED - La Commission enregistre le forfait de PARIS 18 UNITED – 2<sup>ème</sup> forfait dans les 3 dernières rencontres.

**Poule B****28220784 ROMAINVILLE AC. FUTSAL 1 / JA BOIS COLOMBES 1 du 24/05/2025**

Lecture du courriel de ROMAINVILLE AC. FUTSAL.

La Commission enregistre le forfait de ROMAINVILLE AC. FUTSAL.

**Régional 3****Poule A****29620155 COURTRIE 1 / ATLETICO BAGNOLET 1 du 17/05/2025**

Lecture du courriel de la feuille de match - La Commission enregistre le forfait de ATLETICO BAGNOLET – 2<sup>ème</sup> forfait dans les 3 dernières rencontres.

**Poule B****29620278 ETOILES DE MOUSSY 1 / AFC ILE ST DENIS du 17/05/2025**

La Commission prend connaissance des courriels des ETOILES DE MOUSSY et de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 16/05/2025,  
En l'absence de la réception d'un terrain de repli, il est fait application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF :

- **match perdu par pénalité aux ETOILES DE MOUSSY (-1pt ; 0 but)**
- **gain du match à ILE ST DENIS AFC (3pts ; 0 but).**

De plus, l'application de la sanction de la Commission Régionale de Discipline n'ayant pas pu se faire pour ce match, la Commission précise qu'elle est décalée sur le prochain match ; les 2 premiers matchs de la saison 2025-2026 seront donc concernées par cette sanction.

<b>CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL FEUILLE DE MATCH MANQUANTE</b>
---

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 1 - 28219077 SPORT ETHIQUE LIVRY 1/ ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 17/05/2025

<b>CRITERIUM REGIONAL U16 FUTSAL</b>
--------------------------------------

**Niveau 1****Poule B****53149041 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / VECTEUR SPORT 1 du 17/05/2025**

Lecture de la feuille de match – forfait non avisé de VECTEUR SPORT.

**Poule B****53149084 VECTEUR SPORT 1 / VAUREAL ASF 1 du 24/05/2025**

Demande de VAUREAL ASF pour décaler le coup d'envoi à 18h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VECTEUR SPORT à transmettre au plus tard le vendredi 23/05/2025 – 12h00.

**Niveau 2****Poule B****53149178 ARGENTEUIL FUTSAL 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 17/05/2025**

La Commission,

Pris connaissance du courriel d'ARGENTEUIL FUTSAL indiquant l'indisponibilité de son gymnase, Considérant que le courriel est arrivé en dehors des horaires d'ouverture de la LPIFF (le vendredi 16/05 à 19h33), ce qui n'a pas permis le report de ce match, Considérant de plus, qu'une demande de changement horaire a été faite la semaine passée pour ce match en raison d'un match U14 départemental à la même heure (ce qui indique que le gymnase était disponible),

Considérant qu'il appartient au club recevant de garantir la bonne tenue des rencontres et d'informer les instances en amont en cas d'indisponibilité du gymnase,

Considérant que le non-déroulement de la rencontre est de la responsabilité d'ARGENTEUIL FUTSAL,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à ARGENTEUIL FUTSAL (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à ARTISTES FUTSAL (3pts ; 0 but).

<b>U16 FUTSAL - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
--

**Match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 rappels :****53149078 ASJ ACHERES 1 / ALMATY BOBIGNY 1 du 03/05/2025**

ASJ ACHERES (-1pt; 0 but)

ALMATY BOBIGNY (3pts; 0 but)

**53148971 MYA FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 03/05/2025**

MYA FUTSAL (-1pt; 0 but)

TORCY EU FUTSAL (3pts; 6 but)

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

Niveau 1 – poule B – 53149044 ASJ ACHERES 1 / COMBO FUTSAL 1 du 17/05/2025

Niveau 2 – poule C – 53149131 PARIS FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 2 du 18/05/2025

Niveau 2 – poule C – 53149132 TORCY EU FUTSAL 2 / KB FUTSAL 1 du 18/05/2025

Niveau 2 – poule C – 53149133 PARIS UNTITED 2 / JOLIOT GROOM'S 1 du 18/05/2025

Niveau 3 – poule E – 53149312 CRETEIL FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 17/05/2025

